

Questions au Feuilleton

[Traduction]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

MOTION PORTANT AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE
VOYAGER

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je voudrais présenter une motion qui, je crois, bénéficiera de l'appui unanime de la Chambre. Je propose, appuyé par le député de York-Est (M. Collenette):

Que les membres du sous-comité sur les relations du Canada avec les pays de l'Amérique latine et des Antilles du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soient habilités à voyager, pendant la période se terminant le 1^{er} février 1982, à Cuba, en Haïti, en Jamaïque, à Trinidad-Tobago, au Costa Rica et au Nicaragua et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le sous-comité.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter le rapport à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2035, 2363, 2766, 3065, 3222, 3316, 3368, 3532, 3533 et 3535.

[Texte]

L'UTILISATION D'UN 707 PAR LE PREMIER MINISTRE

Question n° 2035—**M. McKinnon:**

1. Un 707 des Forces armées canadiennes a-t-il été réservé au Premier ministre durant son récent voyage en Europe/Afrique/Amérique du Sud et, le cas échéant, pendant combien de jours et d'heures?

2. D'autres avions des Forces armées ont-ils été réservés et, le cas échéant, pendant combien de jours et d'heures?

3. Quel a été le coût total détaillé du transport pour tout le voyage?

Mme Ursula Appoloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui, 14 jours.

2. Non.

3. CC137 Boeing—47 heures de vol à	\$4,517
l'heure:	\$212,299
Coût du service temporaire de l'équipage:	8,410
Frais d'atterrissage et de servitude au sol, à Dakar, Lagos, Maiduguri, Brasilia, Sao Paulo, Manaus et Mexico	8,426
Frais de réapprovisionnement en nourriture, à Dakar et Mexico	3,636
Coût total	\$232,771

LE NOMBRE D'AGENTS DE LA GRC EN ONTARIO ET AU QUÉBEC

Question n° 2363—**M. MacKay:**

1. a) Combien d'agents de la GRC étaient affectés à la surveillance policière en Ontario et au Québec au cours de l'année financière 1980-1981, b) quelle

était la ventilation, par fonction et secteur géographique, des effectifs affectés aux secteurs (i) criminel (ii) commercial (iii) des douanes et de l'accise (iv) de la lutte contre les stupéfiants?

2. Durant la même période, quel était l'effectif total des agents et du personnel de soutien du bureau central à Ottawa affecté aux secteurs a) criminel, b) commercial, c) des douanes et de l'accise, d) de la lutte contre les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):

1. a)	2701 (membres réguliers en uniforme)		
		Ontario	Québec
b)	(i) Secteur criminel* (lois fédérales)	418	349
	(ii) Secteur commercial	102	105
	(iii) Douanes et accise	67	62
	(iv) Lutte contre les stupéfiants	241	117
	Total	828	633

* comprend les infractions au Code criminel et autres lois, à l'exception des chiffres relatifs au secteur commercial qui sont indiqués séparément.

		Administration centrale à Ottawa	
		Agents de la GRC	Personnel de soutien
2. a)	Secteur criminel (lois fédérales)	169	92
	b) Secteur commercial	25	5
	c) Douanes et accise	12	4
	d) Lutte contre les stupéfiants	15	5
	Total	221	106

Note: Ces chiffres comprennent les sous-activités auxiliaires suivantes: police générale des détachements, enquêtes spéciales, télécommunications, soutien opérationnel, services de l'air, renseignements criminels, et immigration et passeports.

Sur un total de 169 agents de la GRC, 55 postes, rattachés aux services à l'étranger, se trouvent en différents points du monde, et deux sont reliés à l'Interpol à Paris.

Les chiffres de l'effectif de la Direction générale à Ottawa comprennent le personnel qui assure des services de soutien à toutes les divisions. Il est impossible d'établir une distinction quant au pourcentage de postes dont les titulaires s'occupent uniquement de l'Ontario et du Québec.

M. H. G. BOWN

Question n° 2766—**M. Beatty:**

1. La société Norpak Limited a-t-elle offert un emploi au directeur général de la recherche et du développement de la technologie de l'information du ministère des Communications, M. H. G. Bown, et, le cas échéant, quand?

2. Quand et à qui M. Bown a-t-il divulgué pour la première fois cette offre d'emploi comme l'exigent les lignes directrices du gouvernement sur les fonctionnaires?

3. a) Le 23 juin 1981, le ministre des Communications a-t-il annoncé que M. Bown quitterait le ministère pour occuper un poste de cadre supérieur à la société Norpak Limited, b) était-il alors au courant des répercussions des lignes directrices dans le cas de M. Bown et, le cas échéant, pourquoi n'a-t-il pas dit qu'il n'était pas sûr que M. Bown pourrait accepter cet emploi au terme des lignes directrices?

4. Quand le ministre des Communications s'est-il rendu compte pour la première fois des répercussions des lignes directrices sur l'emploi futur de M. Bown?

5. A-t-on demandé une exemption de l'application des lignes directrices et, le cas échéant, a) quand, b) quelle était cette application?